



Comment se défendre

Pour plus de sécurité, adoptez les réflexes CASES !

La vigilance, la méfiance et les connaissances protègent de l'escroquerie

Le nombre d'escroqueries via Internet a de nouveau augmenté en 2008. La tendance observée en 2007 se poursuit donc. Les types d'escroquerie vont de la marchandise non livrée au vol d'identité. Les e-mails et les pages web demeurent les moyens favoris des criminels pour prendre contact avec leurs victimes potentielles. Au Luxembourg, les utilisateurs se font surtout avoir lors de l'achat ou de la vente de voitures et avec les abonnements. S'informer aide toutefois les utilisateurs à se protéger des escrocs.

En 2008, les escrocs par Internet ont extorqué en moyenne 931 dollars à leurs victimes. En 2007, ce montant n'était que de 680 dollars. Selon les chiffres de l'Internet Crime Complaint Center (IC3) américain, quelque 36,5 % des victimes déclarent avoir subi un préjudice entre 100 et 1000 dollars.

En 2008, le classement des formes d'escroquerie a évolué. Les « marchandises commandées mais non livrées » occupent désormais la tête du classement des arnaques, rejetant ainsi la fraude aux enchères en deuxième position. Viennent ensuite les formes de fraude à la carte de crédit, d'abus de confiance et de criminalité informatique. Ces dernières sont talonnées par la fraude aux chèques, les lettres nigérianes, le vol d'identité, les fraudes à l'investissement et les menaces.

Victimes, escrocs et moyens de contact

Toujours selon les statistiques d'IC3, la plupart des attaques continuent d'être lancées à partir des États-Unis, suivis à bonne distance par le



Royaume-Uni, le Nigeria et le Canada. Si, en 2007, la Chine et le Ghana ne figuraient pas encore dans la liste des pays d'où proviennent les attaques, ils dépassaient en 2008 l'Espagne, l'Italie et la Roumanie. Les pays victimes d'escroquerie restent, comme en 2007, nettement menés par les États-Unis. Suivent les plaintes émanant du Canada, de Grande-Bretagne, d'Australie, d'Inde, de France, d'Afrique du Sud, du Mexique, du Danemark et des Philippines.

La tendance à rechercher des victimes dans le monde entier s'est confirmée en 2008. Les escrocs se cachent derrière l'anonymat d'Internet. Comme en 2007, les diverses prises de contact entre les criminels et leurs victimes potentielles sont ainsi le plus souvent effectuées par le biais d'e-mails ou de pages web. Selon la tendance, le téléphone et les messageries instantanées sont également des moyens de mise en relation privilégiés. Il est important de

souligner ici que la prise de contact via les messageries instantanées a de nouveau progressé. Les enfants, adolescents et jeunes adultes sont ainsi à la portée des cybercriminels puisque ce sont les principaux utilisateurs des services de messagerie instantanée.

Pièges et arnaques en 2008

Certaines formes d'escroquerie sont grandement facilitées par Internet. En 2007, les animaux, les chèques, les spams, les jeux de loterie et les pages de contact sur Internet figuraient parmi les formes d'escroquerie. En 2008, on a encore retrouvé ces formes, mais sous un jour nouveau. Les escrocs n'hésitent en effet plus à se faire passer pour la police ou le FBI. Ils demandent aux victimes potentielles de les aider dans des enquêtes policières.

La meilleure protection contre les fraudes via Internet consiste à s'informer sur les types d'escroquerie possibles. Être au courant permet

d'éviter les pièges d'Internet. Voici donc un rappel des formes d'escroquerie possibles.

Dans le cas des formes d'escroquerie concernant des animaux, ces derniers peuvent être proposés à la vente par le biais d'Internet. Les acheteurs s'acquittent du prix de vente et des frais de port mais ne reçoivent jamais l'animal en question.

Les animaleries figurent également parmi les victimes de ce genre de piège : un criminel se faisant passer pour un acheteur envoie par exemple un chèque d'un montant supérieur à l'achat prévu, mais non couvert, au vendeur. Le commerçant qui, avant d'avoir procédé à une vérification du chèque par le biais de sa banque, informe l'acheteur malhonnête du montant trop important est ensuite arnaqué à cause du mensonge suivant : le pirate prétend que le montant dépassant le prix prévu est en fait destiné à une tierce personne, sensée s'occuper de l'animal pour une certaine période. Il indique qu'il s'agit d'une erreur et prie le vendeur de bien vouloir transférer le montant excédentaire à cette tierce personne. Si le plan du pirate réussit, le vendeur vire le montant en question avant que sa banque ne constate que le chèque n'est pas couvert. Le vendeur devient ainsi victime d'une escroquerie.

Les arnaques concernant les tests de produits fonctionnent de façon similaire : la victime est recrutée sur base de son expérience de consommateur afin de procéder à des tests confidentiels de produits. Dans ce cas, les criminels utilisent frauduleusement les noms et logos de marques connues pour feindre une véritable embauche. Tout comme dans l'escroquerie concernant les animaux, les pirates prétendent avoir viré une somme d'argent supérieure au montant prévu, mais non couverte, et demandent la transmission du montant excédentaire à une tierce personne. Si les victimes virent la somme en question avant d'avoir constaté que le paiement n'était pas couvert, elles subissent un préjudice.

Les escrocs utilisent la même méthode dans les domaines du marché de la location, de la vente de voitures ou encore de la recherche d'emploi. Les criminels se saisissent volontiers de services de prestataires financiers comme Western Union car ils proposent des services pouvant

Conseil de sécurité : aide aux victimes d'escroquerie sur Internet

Les utilisateurs ayant le sentiment d'être victimes d'une escroquerie sur Internet peuvent s'adresser gratuitement au Centre Européen des Consommateurs, www.cecluxembourg.lu, 55, rue des Bruyères, L-1274 Howald, pour se faire conseiller sur l'attitude à adopter. Le Centre est ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 et propose en outre chaque matin une permanence téléphonique au 00352 26 84 64 1. Les utilisateurs ont aussi la possibilité chaque mercredi de 13h30 à 17h30 de demander conseil au Centre situé à la Maison de l'Europe, à Luxembourg-Ville.

En plus d'un conseil fouillé et de la description des arnaques courantes, le Centre Européen des Consommateurs met à disposition des utilisateurs sur son site Internet des modèles de lettres pouvant servir de réponse aux demandes de paiement frauduleuses. Les lettres se trouvent sous la rubrique Infothèque. Il suffit de cliquer sur le lien « Services Internet » sous le point 8, sujet Arnaques.

Autres sites Internet recommandés pour s'informer sur les arnaques et formes d'attaque courantes et nouvelles : www.lookstoogoodtobetrue.com et www.ic3.gov.

La cybercriminalité n'est rentable que si les usagers d'Internet présentent aux pirates des points d'attaque, c'est-à-dire des failles à exploiter. Il s'agit donc de les éviter. Si l'utilisateur d'Internet doute de l'authenticité d'une information ou d'un e-mail, un simple appel téléphonique auprès de l'entreprise ou de l'organisation caritative concernée suffit généralement à clarifier la situation. Il est alors conseillé d'utiliser le numéro de téléphone usuel, tel que communiqué par les renseignements téléphoniques.

être détournés par les pirates à des fins frauduleuses, de la même manière que pour les chèques sans provision. Cette méthode a été de plus en plus utilisée pour arnaquer les vendeurs et acheteurs de voiture en 2007 et 2008 au Luxembourg.

Une autre forme d'escroquerie répandue exploite la générosité des victimes. Les escrocs envoient aux donateurs potentiels des e-mails ciblés les invitant à faire un don ou des spams. Les criminels n'ont ici aucun scrupule concernant le contenu des demandes.

Comme ces dernières années, le phishing fait également partie des formes d'escroquerie les plus répandues. Dans ce cas, les pirates tentent d'obtenir d'une victime des données en usurpant l'identité, par exemple, d'un établissement financier. Les données ainsi collectées permettent ensuite aux criminels d'accéder directement au compte de la victime ou peuvent être revendues à des tiers.

En 2008, les pages de contact en ligne et les réseaux sociaux sur Internet ont été des cibles privilégiées pour les cybercriminels. C'est ici qu'ils entrent rapidement en contact avec

leurs victimes. Dans un premier temps, le criminel tente de gagner la confiance de cette dernière en feignant, par exemple, la sympathie, voire l'affection. Il prétend habiter à une grande distance et ressentir un désir impératif de rencontrer la victime mais que les frais de voyage élevés lui rendent toute visite impossible. Si la victime se laisse tromper, elle procède à des virements au profit du pirate afin de couvrir les frais de voyage. Peu avant, après ou à la date du voyage, le pirate invente des raisons et des prétextes expliquant pourquoi il ne peut pas partir comme prévu. Ce n'est que lorsque la victime perd confiance et qu'elle cesse d'envoyer de l'argent que l'escroquerie se termine. Dans ce cas, les victimes préfèrent ne pas porter plainte par honte infondée. Il est essentiel de noter ici que seule une plainte permettrait de retrouver l'escroc.

Les utilisateurs luxembourgeois se sont à nouveau fait piéger en nombre par les arnaques à l'abonnement en 2008. Il suffit de cliquer sur des offres avantageuses, des versions test apparemment gratuites ou des contenus proposant soi-disant des conseils en matière de sexualité aux

jeunes pour se faire piéger par des coûts exorbitants. Les escrocs ont sciemment dissimulé des clauses ou faussé certains faits et les factures, souvent accompagnées de lettres de relance, ne tardent pas à suivre. Beaucoup de jeunes luxembourgeois en ont fait la désagréable expérience.

Beaucoup d'utilisateurs se laissent aussi avoir par des jeux ou loteries sur Internet. Répondre à quelques questions faciles suffit à l'utilisateur pour se qualifier pour le jeu doté d'un prix de 10 000 euros ou plus. Bon nombre d'utilisateurs mordent à

l'hameçon et continuent à jouer avec le sourire. Naturellement, le jeu est conçu pour que l'utilisateur n'ait plus autant de chance au cours des étapes suivantes. Si elle ne prend pas la forme d'un cadeau direct, une surprise attend néanmoins l'utilisateur quelques jours plus tard : une facture. L'utilisateur apprend alors que, dès les qualifications terminées, chaque étape du jeu coûte de l'argent. Cette clause est bien cachée dans les petits caractères de la page Internet. Naturellement, l'utilisateur ne l'a pas vue. Jouer toute une soirée peut ainsi

faire rapidement grimper le montant de la facture à plusieurs centaines d'euros.

Rappeler régulièrement les types d'arnaque sévissant sur Internet évite aux utilisateurs de tomber dans les filets des cyberescrocs, notamment au Luxembourg. L'utilisateur a donc la possibilité de s'informer en détail sur les arnaques actuelles auprès du Centre Européen des Consommateurs, sur www.cecluxembourg.lu.

Retrouvez les dossiers, fiches thématiques alertes et actualités sur:

www.cases.lu